

Commission Locale d'Information et de Surveillance

12 janvier 2011



SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS

Evènements marquants d'exploitation

MAI 2010 => NOVEMBRE 2010

Montée en charge de l'Unité de Valorisation Organique jusqu'à son plein régime

Au mois de novembre 2010, l'ensemble de l'Unité de Valorisation Organique était à plein fonctionnement :

- Fonctionnement des méthaniseurs à leur capacité nominale*
- Fonctionnement du groupe électrogène (production d'électricité renouvelable)*
- Fonctionnement de la chaudière biogaz (production de chaleur)*
- Fonctionnement du process de compostage*

Evènements marquants d'exploitation

JUIN 2010 => JANVIER 2011

Campagne de caractérisation initiale des
mâchefers

*Campagne de caractérisation initiale (6 mois) démarrée
semaine 24 ; fin prévue mi-janvier 2011.*

*Il s'agit d'une étape nécessaire pour permettre la
valorisation des mâchefers en technique routière.*

*Les conclusions seront que le mâchefer est de
suffisamment bonne qualité pour pouvoir être mûré sur
notre plateforme, puis ensuite valorisé.*

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2010

Arrêt technique annuel de l'Unité de Valorisation Energétique

Arrêt technique programmé pour réaliser la maintenance préventive des équipements :

- Arrêt ligne 1 de l'UVE : du 11 au 29 septembre*
- Arrêt ligne 2 de l'UVE : du 18 septembre au 5 octobre*

Lors de cet arrêt, près de 40 prestataires externes sont intervenus en plus des équipes de maintenance d'EveRé. Aucun accident de travail ou incident n'a été déploré.

A cette occasion, la bonne qualité des équipements a pu être constatée.

Evènements marquants d'exploitation

OCTOBRE 2010

Installation d'un second groupe motopompe pour l'extinction incendie

Installation d'un second groupe motopompe pour accroître encore la sécurité sur notre site.

Pour réaliser le raccordement au bassin d'eau pluviale, une vidange partielle de ce bassin a été réalisée après accord de la DREAL et communiqué envoyé à la CLIS.

Cette vidange partielle a été possible du fait de la bonne qualité de ces eaux (analysées chaque mois par un laboratoire externe agréé), ce qui atteste donc de leur absence d'impact sur l'environnement.

Evènements marquants d'exploitation

OCTOBRE 2010

Installation d'un second groupe motopompe pour l'extinction incendie



Evènements marquants d'exploitation

AOÛT & DECEMBRE 2010

Contrôles inopinés

2 contrôles inopinés réalisés en 2010 par l'organisme externe agréé « SOCOTEC » à la demande de la DREAL :

- les 10 et 11 août sur les deux lignes de l'Unité de Valorisation Energétique*
- du 1^{er} au 4 décembre sur les deux lignes de l'Unité de Valorisation Energétique, ainsi que sur les émissions de l'Unité de Valorisation Organique (groupe électrogène et chaudière biogaz).*

Contrôle en présence de M. Mounier (DREAL) et de M. Moutet (ADPLGF)

Evènements marquants d'exploitation

1^{ER} DECEMBRE 2010

Réception de l'ensemble de l'installation par MPM

La Mise en Service Industrielle, initiée le 7 janvier 2010, a pris fin, tel que prévu, le 30 novembre.

L'ensemble des essais de performances réalisés sur les différentes unités au cours des mois d'octobre et novembre ont été concluants et ont donc permis de prononcer la fin de la MSI et la réception de l'installation par MPM.

Visites marquantes

Visites marquantes depuis la dernière CLIS :

- Parties intéressées locales :
 - Institut Eco-citoyen
 - ADPLGF (M. Moutet)
- SYCTOM : Grand Lyon, Varennes-Jarcy, Saumur
- Villes : Londres, Szczecin (Pologne)
- Scolaires / étudiants :
 - Ecole Centrale Marseille
 - Ecole Centrale Paris
 - AgroParisTech
 - Professeurs de lycées de Marseille, de Roumanie, de Slovaquie et de Slovénie



Autres évènements de communication

Intervention d'EveRé lors du colloque « *Grenelle & Déchets* » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille le 21 septembre 2010

*Thématique : La filière méthanisation au niveau national
et sur le site EveRé*

Certification HQE

Le 21 octobre 2010, obtention par EveRé du certificat HQE (Haute Qualité Environnementale) qui vient récompenser l'implication environnementale de la société pendant toute la phase de construction du site.

NF DÉMARCHE HQE

BÂTIMENTS TERTIAIRES

Caractéristiques certifiées

La marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® porte sur les performances d'éco-construction, d'éco-gestion, de confort et de santé d'une opération de construction.

Elle atteste de :

- La mise en œuvre d'un système de management d'opération permettant de fixer les cibles environnementales, d'organiser l'opération pour les atteindre, tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnels ;
- L'atteinte d'un niveau TRES PERFORMANT pour au moins 3 cibles environnementales et PERFORMANT pour au moins 4 cibles environnementales.

Le profil environnemental de l'opération, établi par le demandeur et vérifié en cours d'audit, est identifié en page suivante.

Certivea bénéficie d'un mandatement d'AFNOR Certification, d'une autorisation de l'Association HQE et d'une accréditation n°5-0054, délivrée par le COFRAC, Certification de Produits Industriels, Portée disponible sur www.cofrac.fr.

CERTIFICAT
N° NF380/08/224 Rev.00 du 21/10/2010
(page 1/2)

CTM MARSEILLE A FOS SUR MER
(partie administrative)

Route du Quai Minéralier ZI de Fos sur Mer
Lieu Dit Caban Sud
13778 FOS SUR MER

Maitre d'ouvrage : EveRé SAS
Route du Quai Minéralier ZI de Fos sur Mer
Lieu dit Caban Sud
13778 FOS SUR MER CEDEX

CERTIVEA atteste que l'opération identifiée ci-dessus a été évaluée conforme au Référentiel Neuf identifié dans la page suivante pour les phases définies ci-dessous, AFNOR Certification, en vertu de la présente décision notifiée par Certivea, accorde le droit d'usage de la marque NF au Maître d'Ouvrage qui en est bénéficiaire.
Le Maître d'Ouvrage est donc autorisé à utiliser la marque reproduite ci-contre dans les conditions définies dans le référentiel.

Phase Programme : le 10/09/2008
Phase Conception : le 10/09/2008
Phase Réalisation : le 21/10/2010

Patrick MOSSENT
Président

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide uniquement pour la(les) phase(s) définie(s) ci-dessus, et jusqu'à la fin du parfait achèvement lorsque les 3 phases ont été évaluées conformes.
Le certificat ne concerne que les travaux réalisés sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage identifié ci-dessus. Sont donc exclus tous les travaux qui auraient pu être réalisés sous la responsabilité d'un tiers (preneurs, locataires, etc...)
Le référentiel de certification et la liste des certificats à jour sont disponibles sur le site www.certivea.fr.

Certivea
Haute Qualité Environnementale
4, avenue de Saint-François 75019 Paris
Tél. 01 40 23 28 45 - Fax. 01 40 20 29 05
E-mail : certivea@certivea.fr - www.certivea.fr

CSTB

La construction du site a notamment été reconnue comme « très performante » pour son faible impact environnemental et sa gestion de l'énergie

Demandes des parties intéressées

Principales demandes

Demande de la CLIS (M. Raimondi) :

Empêcher tout blocage du passage à niveau de SOLAMAT MEREX par un train de déchet en cas de problème technique

⇒ Courrier envoyé à M. Raimondi le 7 septembre 2010

Actions correctives prises :

- Achat d'un second locotracteur (palliant toute panne)
- Coordination entre EveRé et VFLI (en charge de l'acheminement des trains de déchets) pour définir la marche à suivre en cas d'incapacité de recevoir un train sur le site :
 - Problème résolvable rapidement : Arrêt du convoi en amont du passage à niveau, puis entrée normale sur site lorsque problème résolu
 - Problème plus long à résoudre : entrée sur site sur une voie de secours

Depuis le signalement : aucun blocage du passage à niveau

Demandes des parties intéressées

Principales demandes

Demande de la CLIS : Création d'un site Internet EveRé avec mise en ligne des résultats d'émissions du site

⇒ Contrat passé avec la société « Hors Norme » pour la réalisation du site Internet (point 7 de l'ordre du jour de la CLIS)

Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Nombre de signalements :

- 6 en août
- 6 en septembre
- 3 en octobre
- 2 en novembre
- 0 en décembre

(pas d'horaires préférentiels identifiés dans la journée)

Origine de ces signalements :

- Lyondell
- Terminal minéralier
- Terminal conteneurs

Signalements systématiquement enregistrés, traités avec réponse écrite ou par téléphone, et archivés

Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Causes identifiées de ces fuites d'odeurs :

- Défaut de fermeture des portes
- Défaut d'étanchéité de certains bâtiments

Suite aux signalements du mois d'août, définition d'un « Plan d'actions odeurs » :

- Rééquilibrage des débits d'aspiration d'air des bâtiments
- Changement de 5 portes sectionnelles en portes souples (plus rapides à l'ouverture/fermeture et plus robustes)
- Automatisation complète des 2 portes de la gare (installation d'un feu rouge / feu vert et fermeture automatique des portes après un certain laps de temps)
- Reprise d'étanchéité des bâtiments

Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Avancement du « Plan d'actions odeurs » :

- Rééquilibrage des débits d'aspiration d'air dans les bâtiments réalisé.

Vérification de ces débits par l'APAVE en janvier => Conforme

- 2 portes remplacées

Installation des 3 dernières portes en janvier/février
(ajustements nécessaires pour pouvoir les installer)

- Automatisation complète des portes de la gare en janvier/février

- Reprises d'étanchéité des bâtiments « gare de réception » et « tri primaire » terminées

Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Portes remplacées :



Porte donnant accès à la gare



Porte du bâtiment tri secondaire

Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Reprises d'étanchéité : convoyeurs boues de STEP



Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Reprises d'étanchéité : convoyeurs tri primaire



Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Reprises d'étanchéité : base du bardage de la gare



Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

Reprises d'étanchéité : sorties canalisations



Signalements des parties intéressées

Signalements d'odeurs de déchets

En 2010, deux contrôles sur le niveau d'odeurs en limite de propriété ont été réalisés par l'organisme externe agréé « Guigues » (7 juillet et 22 octobre).

La valeur limite de 300 unités d'odeurs en limite de propriété, imposée par notre arrêté préfectoral, a toujours été largement respectée (< 50 uo à chaque fois)